



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30.5.2012
SWD(2012) 155 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Bilan approfondi pour la FRANCE

établi conformément à l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques

TABLE OF CONTENTS

RESUME ET CONCLUSIONS	3
1. INTRODUCTION.....	5
2. SITUATION MACROECONOMIQUE ET DESEQUILIBRES POTENTIELS	6
2.1. État des lieux macroéconomique.....	6
2.2. Viabilité de la position extérieure.....	6
2.2.1. Évolution du compte courant.....	6
2.2.2. Pertes de parts de marchés à l'exportation.....	8
2.2.3. Évolution de la compétitivité des coûts et des prix	12
2.3. Déséquilibres internes	13
2.3.1. Endettement du secteur public.....	14
2.3.2. Situation financière des ménages	19
2.3.3. Situation financière des entreprises	23
2.3.4. Relations entre les déséquilibres sectoriels et le solde extérieur.....	24
3. PRIORITE A LA COMPETITIVITE	25
3.1. La compétitivité-prix	25
3.1.1. Comparaison des coûts du travail.....	25
3.2. Compétitivité hors prix.....	28
3.2.1. Qualité des produits français	29
3.2.2. La taille des entreprises exportatrices françaises.....	31
3.2.3. L'innovation dans le secteur privé	33
3.2.4. Liens entre la compétitivité-prix et la compétitivité hors prix	34
4. DEFIS POLITIQUES	35

RESUME ET CONCLUSIONS

Ce bilan approfondi donne un aperçu général de la situation économique de la France en vue de cerner les déséquilibres existants ou susceptibles de se produire et d'identifier les risques macroéconomiques qu'ils peuvent entraîner. Le rapport sur le mécanisme d'alerte, publié le 14 février 2012, faisait état des risques de déséquilibres macroéconomiques qui pèsent sur la France en raison de la perte de parts de marchés d'exportation et du niveau élevé de la dette publique. L'évaluation détaillée effectuée ci-après permet de définir les risques que ces déséquilibres présentent pour la croissance future et d'identifier les choix politiques qui permettront de les surmonter. Il ressort de cette évaluation les principales conclusions suivantes:

- **Les pertes rapides de parts de marché ces dernières années ont entraîné un déficit croissant des opérations courantes.** Le compte courant est passé d'un excédent de 3,1 % du PIB en 1999 à un déficit à partir de 2005, qui a atteint -2,2 % en 2011. Cette détérioration s'explique essentiellement par l'évolution du solde des échanges de produits. La part de marché des exportations françaises a en effet diminué de 19,4 % entre 2005 et 2010, ce qui représente l'une des chutes les plus importantes de l'UE.
- **Les coûts et les autres facteurs de compétitivité contribuent à la dégradation des résultats des exportations françaises depuis 2000.** Non seulement la spécialisation des produits et l'orientation géographique des exportations ont eu une incidence négative, mais l'évolution des coûts a également été défavorable aux exportations françaises. Par rapport à ses partenaires commerciaux, la France a enregistré au cours des dix dernières années une augmentation relativement rapide des salaires nominaux, au-delà de l'évolution de la productivité, ce qui a fait baisser la compétitivité-coûts des entreprises. Toutefois, la détérioration est due principalement à la compétitivité hors prix. Ainsi, l'insuffisance de l'innovation dans le secteur privé par rapport aux principaux concurrents de la France explique en grande partie cette évolution défavorable des parts de marché à l'exportation. Par ailleurs, le nombre limité d'entreprises exportatrices est un autre facteur déterminant de ces résultats décevants à l'exportation.
- **Un certain nombre de mesures ont été adoptées par les autorités françaises pour enrayer l'évolution défavorable de la compétitivité-coûts et de la compétitivité hors prix, mais il est difficile d'évaluer leur incidence sur les performances à l'exportation.** Des mesures politiques ont été mises en œuvre pour maîtriser la progression des coûts salariaux, pour encourager l'innovation et pour aider les entreprises exportatrices. En particulier, les initiatives destinées à transférer la charge fiscale des revenus du travail vers d'autres sources de revenus pour réduire les distorsions, l'élargissement du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche et les efforts visant à nouer des liens entre la recherche et l'industrie (dans le cadre notamment des pôles de compétitivité) sont autant de pas dans la bonne direction. Toutefois, aucune évaluation globale n'a encore été effectuée. Le réexamen des politiques existantes est l'occasion de redéfinir les mécanismes actuels et de redistribuer des ressources le cas échéant, mais il y a lieu d'envisager de nouvelles

mesures pour stimuler la compétitivité et la croissance potentielle. En particulier, une concurrence accrue dans les secteurs des services et les industries de réseau, notamment les secteurs des transports et de l'énergie, serait bénéfique pour les exportateurs.

- **La dette publique élevée constitue une menace pour la viabilité des finances publiques, et la progression récente des écarts de rendements obligataires laisse penser que la situation budgétaire du pays préoccupe les marchés.** L'accroissement de la dette publique réduit la marge de manœuvre pour faire face à de nouvelles perturbations et risque de nuire à l'investissement privé, ce qui restreint les perspectives de croissance. Il entraîne inévitablement des paiements d'intérêts élevés, qui s'effectuent au détriment d'autres dépenses de nature à stimuler une croissance plus productive ou qui doivent être financés par un supplément de recettes alors que la charge fiscale est déjà élevée en France. L'évolution de la situation budgétaire est suivie de près dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, et une procédure de déficit excessif a été engagée à l'encontre de la France en 2009.
- **La situation financière des ménages est relativement saine malgré des risques potentiels.** Les ménages sont moins endettés en France que dans les autres pays de l'UE. L'évolution de la dette ces dernières années découle principalement du dynamisme du marché de l'immobilier. À cet égard, bien que la croissance des prix se tasse, les fondamentaux devraient contribuer à les maintenir à un niveau élevé. Par ailleurs, le chômage croissant qui exerce des pressions sur les revenus et la solvabilité des ménages français, ne devrait pas refluer avant 2013.
- **Le niveau d'endettement des entreprises non financières augmente progressivement, et mérite que l'on s'y intéresse afin d'éviter l'apparition de déséquilibres à l'avenir.** Entre 2000 et 2010, la dette des entreprises non financières est passée de 82 à 105 % du PIB. Toutefois, leur endettement reste inférieur au niveau enregistré dans les autres pays de l'UE. La principale inquiétude concernant les entreprises françaises réside plutôt dans leur faible rentabilité. Celle-ci risque de se traduire par une diminution de l'investissement, qui entraînerait des effets défavorables à long terme sur la compétitivité hors prix. De plus, la combinaison d'une dette publique élevée et d'un endettement croissant du secteur privé peut également être une source d'inquiétude dans la perspective du financement de l'économie.

Dans ce contexte, **il ressort du bilan approfondi que la France enregistre des déséquilibres macroéconomiques importants, qui ne sont pas excessifs mais qui doivent néanmoins être corrigés.** En particulier, il convient de se pencher sur certains développements macroéconomiques dans les domaines des exportations et de la compétitivité afin de réduire le risque d'effets négatifs pour le fonctionnement de l'économie.

La France a perdu des parts de marché à l'exportation en raison de pertes de compétitivité. Par conséquent, de nouvelles mesures de nature à maîtriser l'évolution des coûts et à accroître la rentabilité des entreprises, ainsi que des mesures qui renforceraient

la compétitivité hors coûts, notamment la R&D et l'innovation, permettraient de stimuler la compétitivité de l'économie française.

1. INTRODUCTION

Le 14 février 2012, la Commission européenne a présenté son premier rapport sur le mécanisme d'alerte, élaboré conformément à l'article 3 du règlement (UE) n° 1176/2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques. Le rapport sur le mécanisme d'alerte est un premier instrument d'analyse, qui contribue à identifier les États membres pour lesquels un examen approfondi doit être effectué afin de déterminer si des déséquilibres existent ou risquent d'apparaître. Conformément à l'article 5 du règlement n° 1176/2011, ces bilans approfondis par pays examinent la nature, l'origine et la gravité des développements macroéconomiques qui constituent des déséquilibres ou pourraient conduire à des déséquilibres dans l'État membre concerné. La Commission se fonde sur cette analyse pour déterminer s'il existe un déséquilibre et pour recommander, le cas échéant, des mesures de suivi appropriées au Conseil.

Dans le cas de la France, la lecture des indicateurs montre que les principaux défis sont liés à la position extérieure. La balance commerciale française s'est détériorée progressivement durant les dix dernières années: depuis 2004, elle affiche un déficit, qui a atteint un niveau record de 73 milliards d'EUR en 2011. La part française des exportations mondiales a reculé de 19,4 % entre 2005 et 2010, bien au-delà du seuil de 6 %. La France se trouve ainsi parmi les pays de l'UE dont la part des marchés d'exportation a diminué le plus, juste derrière le Royaume-Uni (-24 %) et la Grèce (-20 %) et au même niveau que Chypre (-19 %). Sur le plan interne, la France se caractérise par le niveau élevé de sa dette publique, qui atteignait 82 % du PIB en 2010, nettement au dessus du seuil de 60 % du PIB. La dette du secteur privé n'a cessé elle aussi d'augmenter depuis 2000 pour s'établir à 160 % du PIB en 2010, dont 105 % pour les entreprises non financières et 55 % pour les ménages. L'évolution de la dette publique peut non seulement freiner la croissance économique future en raison des effets d'éviction et d'une charge fiscale élevée, mais aussi nuire à la stabilité du marché financier. En outre, dans un pays où les problèmes de compétitivité entravent la croissance, une réduction du taux d'endettement devra reposer davantage sur des mesures d'assainissement budgétaire. Il est donc particulièrement important de respecter le délai fixé pour la correction du déficit excessif au titre de la PDE.

Dans ce contexte, le chapitre 2 de ce bilan examine plus en détail ces développements, en abordant leurs dimensions externes et internes, tandis que le chapitre 3 est plus spécifiquement consacré aux différents aspects de la détérioration des résultats d'exportation français. Enfin, le chapitre 4 envisage les éventuelles mesures politiques à prendre.

2. SITUATION MACROECONOMIQUE ET DESEQUILIBRES POTENTIELS

2.1. État des lieux macroéconomique

La France est une des économies les moins ouvertes de l'UE, surtout en comparaison avec d'autres grands pays de la zone euro comme l'Allemagne et l'Espagne.¹ Le rôle relativement limité des échanges dans l'économie française a contribué à lui conférer une résilience relativement solide tout au long de la crise économique de 2008 et 2009. En 2011, la croissance de l'économie française a enregistré un rebond de 1,7 % malgré des incertitudes grandissantes concernant l'environnement macroéconomique durant la seconde partie de l'année. Après des résultats meilleurs que prévu au quatrième trimestre de 2011, les services de la Commission annoncent une faible croissance pour 2012 dans leurs prévisions de printemps (+0,5 %), en raison de l'apathie de la consommation intérieure du fait de la progression du chômage, de la dégradation du climat pour les entreprises durant le dernier trimestre de 2011 et de la morosité ambiante à l'échelle européenne.

Dans ce contexte, ce chapitre examine les sources potentielles de déséquilibres dans l'économie française en analysant tout d'abord la dimension externe, notamment la viabilité de la position extérieure de la France, l'évolution des résultats des exportations et des parts de marché à l'exportation, et la compétitivité de l'économie. Les aspects liés à la dimension interne, notamment la dette publique et la dette des entreprises, seront ensuite étudiés.

2.2. Viabilité de la position extérieure

La détérioration de la position extérieure de la France est la principale source d'inquiétude pour l'économie française. Le compte courant se détériore constamment depuis dix ans, même si le niveau du déficit est resté inférieur au seuil indicatif. On observe un déficit croissant dans les échanges de produits, qui n'est que partiellement compensé par le solde des services encore positif. La contraction des parts de marché de la France dans les exportations mondiales est supérieure au seuil indicatif et figure parmi les plus importantes de l'UE. Cette perte de parts de marchés à l'exportation semble résulter des faiblesses de la compétitivité-coûts et de la compétitive hors prix.

2.2.1. Évolution du compte courant

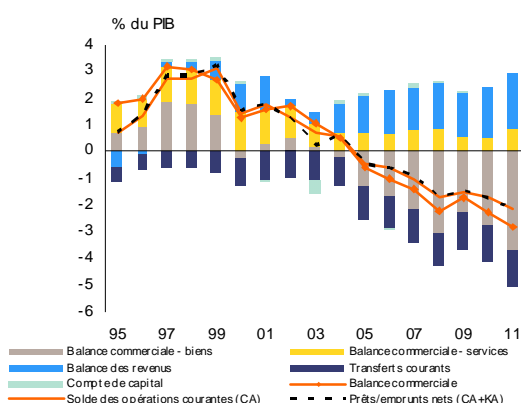
La France a accumulé des déséquilibres structurels qui se reflètent dans la détérioration progressive de son compte courant au cours de la dernière décennie. L'excédent de 3,1 % du PIB enregistré en 1999 a fait place en 2005 à un déficit qui s'est creusé les années suivantes pour atteindre -2,2 % du PIB en 2011. Bien que le déficit courant demeure inférieur au seuil indicatif de -4 % du PIB, cette détérioration constante au cours des dix dernières années est préoccupante. Cette évolution s'explique

¹ L'ouverture est mesurée par la proportion (du volume) des exportations de marchandises et de services en % du PIB. Source: "Surveillance of Intra-Euro-Area Competitiveness and Imbalances", European Commission (2010)

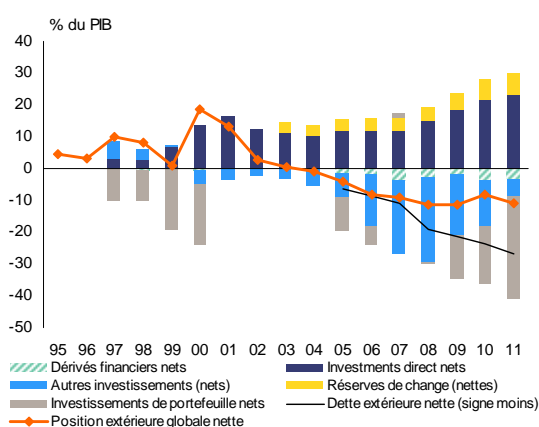
principalement par une contribution de plus en plus négative du solde des échanges de biens et de services (voir le graphique n° 1). Le déficit commercial a atteint un niveau record de 73 milliards d'EUR en 2011 (-3,8 % du PIB) après un excédent de 19 milliards d'EUR en 1999 (1,4 % du PIB), ce qui reflète une nette détérioration des parts de marchés à l'exportation. Comparé au solde des échanges de marchandises, le solde des services est resté relativement satisfaisant, avec un excédent de 1 % du PIB en 2011. Une demande intérieure relativement robuste en France et une contraction de la demande extérieure expliquent en partie la dégradation du solde des opérations courantes. De surcroît, la France a perdu des parts de marchés à l'exportation.

Le compte courant s'est encore détérioré depuis la dernière crise économique, dès lors que la demande intérieure publique et privée est restée relativement stable et que les pertes de compétitivité n'ont pas été corrigées. En 2012, l'apathie de la demande internationale, et en particulier les piètres perspectives économiques pour la zone euro, devraient limiter le potentiel d'exportation. Malgré le tassement de la demande intérieure, la Commission prévoit donc que le déficit commercial se stabilisera à 2,9 % du PIB. En 2013, la croissance des importations devrait être compensée par le rebond de la demande internationale et par une stabilisation des parts de marché à l'exportation. Le déficit commercial se maintiendrait donc à 2,9 % du PIB.

Graphique n°1: décomposition des prêts/emprunts nets



Graphique n°2: décomposition de la position des investissements internationaux nets



Source: services de la Commission

Le déficit croissant des opérations courantes a entraîné une détérioration progressive du solde des investissements internationaux nets de la France (PEGN). La PEGN est devenue négative en 2007, et représentait -10 % du PIB en 2010 et -10,9 % en 2011, encore nettement inférieure au seuil indicatif de - 35 % du PIB. Comme l'indique le graphique n° 2, les différentes composantes de la PEGN ont évolué de manière divergente. L'investissement direct net augmente constamment depuis 2000 en raison de l'internationalisation croissante des groupes français. La diminution des prix du marché a été la principale raison à la base de la détérioration brutale de la PEGN en 2008. Depuis

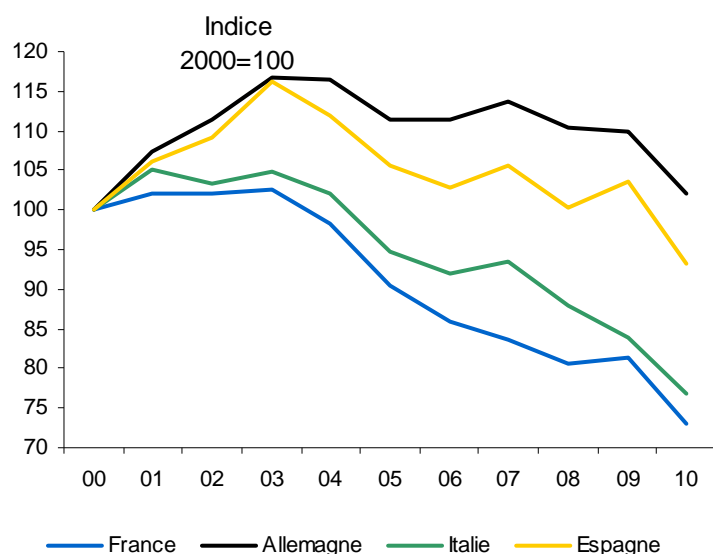
lors, les prix se sont redressés et l'IDE est revenu à son niveau d'avant la crise en valeur de marché. En 2009 et 2010, la progression des investissements en portefeuille en France de la part d'investisseurs étrangers, en particulier dans des titres à revenus fixes, a compensé la progression de l'investissement direct net à l'étranger. Par conséquent, la dette extérieure française s'est détériorée constamment pour atteindre 27 % du PIB. La part des titres émis par l'État a augmenté brutalement en 2007 pour atteindre 37 % des investissements en portefeuille détenus par des étrangers. Il en ressort que certains investisseurs internationaux ont abandonné les titres du secteur privé pour des obligations d'État en raison de la crise. Depuis 2007, la part des titres émis par l'État est restée stable, représentant 36 % en 2010.

2.2.2. Pertes de parts de marchés à l'exportation

Les exportations françaises ont perdu du terrain alors que le commerce mondial se développe. Bien que la place de plus en plus importante occupée dans les échanges internationaux par les pays émergents orientés vers l'exportation ait contribué à cette situation pour toutes les économies avancées, la croissance des exportations est également plus lente en France que dans l'ensemble de la zone euro (voir le graphique n° 3). Par conséquent, la France a perdu des parts de marché dans les exportations mondiales à un rythme supérieur au seuil indicatif, et qui se situe parmi les plus élevés de l'UE. Pour les biens et les services, la part française des marchés d'exportation a chuté de 27 % depuis 2000, soit nettement plus que les autres principaux exportateurs de la zone euro. ² Par contraste, la part de marché de l'Allemagne a progressé de 8 % sur la même période. En 2009, lorsque le commerce mondial s'est brutalement contracté, les exportations françaises ont relativement bien résisté et la France a récupéré des parts de marché. Toutefois, l'embellie a été de courte durée et elle a été effacée par les pertes enregistrées en 2010 et 2011. Dans ses prévisions de printemps, la Commission annonce une stabilisation des parts de marchés d'exportation en 2013, ce qui permettrait aux exportateurs français de profiter du rebond de la demande internationale.

² Les parts de marchés d'exportation sont calculées par Eurostat sur la base des statistiques relatives à la balance des paiements.

Graphique n°3: évolution de la part de marché d'exportation



Source: services de la Commission

Par rapport aux pays de taille comparable dans la zone euro (Allemagne et Italie), les exportations françaises sont davantage orientées vers des pays de la zone euro, et la part des exportations destinées à des marchés en croissance rapide, comme l'Europe centrale et orientale, la Chine et le Moyen-Orient, est relativement faible. Comme on peut le voir dans le tableau n° 1, la zone euro représentait environ la moitié (49 %) des exportations françaises, contre 6 % pour les BRIC et 3 % seulement pour la Chine. Bien qu'elle soit en progression, cette part des exportations destinée aux BRIC reste inférieure à celle des autres principaux exportateurs de la zone euro.

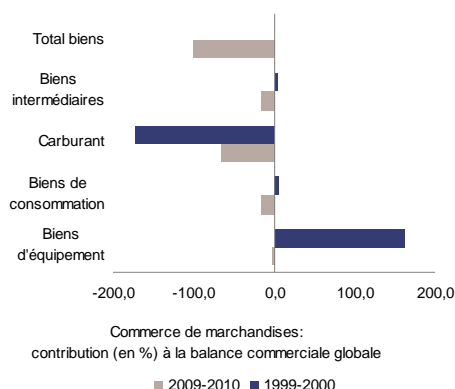
Tableau n° 1: proportion des exportations des quatre principaux exportateurs de la zone euro à destination de la zone euro et des BRIC (2010)

	Destinations des exportations (% du total des exportations)	
	Zone euro	BRIC
France	48.5	6.1
Allemagne	41.0	10.4
Italie	43.1	7.0
Espagne	55.5	4.3

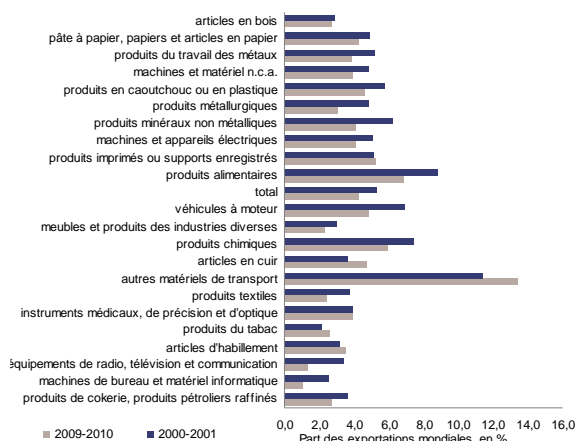
Source: services de la Commission

Un examen plus approfondi de la structure sectorielle des échanges français donne d'autres indications au sujet des performances de la France à l'exportation. La ventilation des échanges par type de produits manufacturés (voir graphique 4 et graphique 5) montre que la détérioration de la balance commerciale française reflète une évolution défavorable pour chaque catégorie de produits manufacturés. Avec des pertes de parts de marché dans 17 secteurs sur 23, la balance des produits manufacturés s'est nettement dégradée pour passer d'un excédent structurel au début des années 2000 à un déficit dix ans plus tard. La part des importations d'énergie a baissé au fil du temps, bien que la hausse récente des prix de l'énergie ait peut-être contribué à la détérioration de la balance des échanges de produits l'an dernier, sans pouvoir toutefois expliquer la détérioration globale.

Graphique n°4: parts sectorielles des marchés d'exportation



Graphique n°5: contribution des différentes catégories à la balance commerciale



Source: services de la Commission

En ce qui concerne le type de produit, on peut considérer que les exportations françaises sont «généralistes» dans la mesure où elles portent sur quelques secteurs de technologie de pointe à l'échelle mondiale (aéronautique, informatique et produits pharmaceutiques, par exemple) mais aussi sur un vaste éventail de secteurs à intensité technologique moyenne et faible³ qui sont davantage exposés à une concurrence féroce des pays industrialisés et émergents. Dans ce sens, la France est bien positionnée par rapport à l'ensemble de la zone euro, mais moins bien que l'Allemagne (voir Tableau 2). La structure des exportations françaises a peu évolué ces dernières années, et l'équipement pour les transports, l'équipement électrique et optique ainsi que les produits chimiques restent les principales catégories de produits d'exportation. La concurrence par

³ Dans ce chapitre, l'intensité technologique des exportations est définie sur la base d'un classement ISIC Rev.3 des secteurs selon la méthode utilisée par l'OCDE.

les prix est plus intense pour les produits à densité technologique faible et moyenne. Dans ces secteurs, les exportateurs français éprouvent plus de difficultés à maintenir leurs parts de marché face à des pays où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés. Les exportations françaises de services sont principalement constituées d'autres services (services aux entreprises en particulier) et de services de voyage (liés à l'industrie du tourisme).

Tableau n° 2: part des exportations des quatre principaux exportateurs de la zone euro dans les secteurs à «haute» et «faible» technologie en 2011

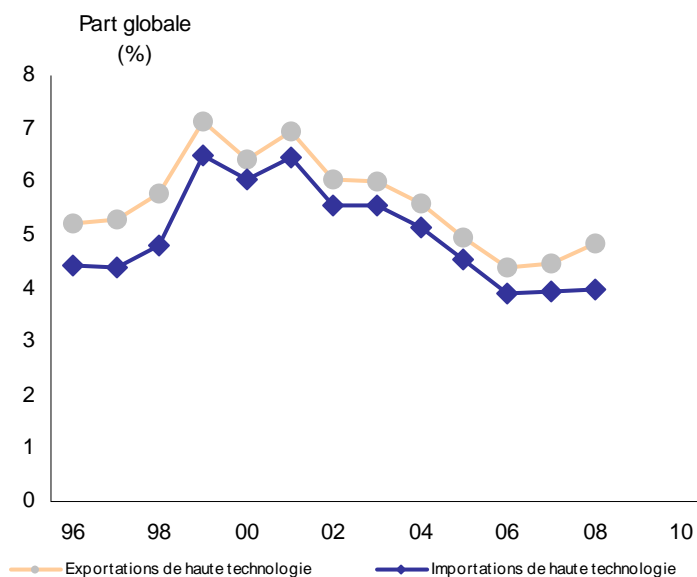
Part des exportations de produits manufacturés en (%)	Produits à haute technologie et technologie moyenne/élevée	Produits à faible technologie et technologie moyenne/faible
France	62,0	38,0
Allemagne	69,3	30,7
Italie	49,5	50,5
Espagne	50,7	49,3
Zone euro	60,1	39,9

Source: services de la Commission

Entre 1995 et 2005, la part française du marché des produits de haute technologie a chuté d'environ un tiers en termes absolus, contre 15 % pour l'UE-15 et un peu plus de 10 % pour l'UE-25. Les années suivantes, les exportations françaises ont globalement bien résisté et la France a récupéré des parts de marché (graphique n° 6). Les pertes françaises semblent avoir été relativement limitées dans les produits à faible technologie, mais plus significatives dans les produits à haute technologie, en particulier sur le marché européen. Entre 1995 et 2004, parmi les principaux pays industrialisés, seule l'Allemagne a enregistré une augmentation de ses parts de marché pour les produits à haute technologie⁴.

⁴ Fontagné et Gaulier, 2008

Graphique n°6: parts françaises du marché mondial des produits à haute technologie

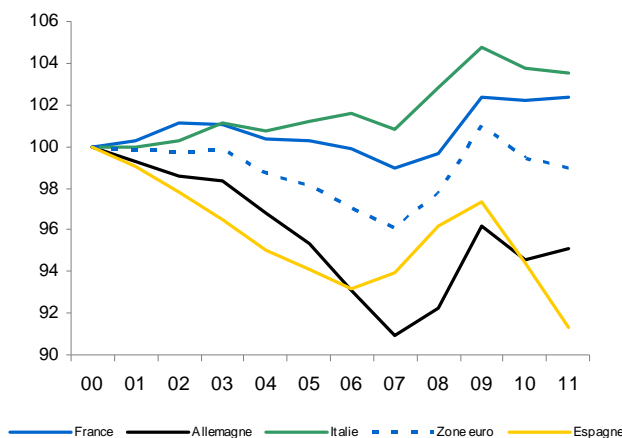


Source: services de la Commission

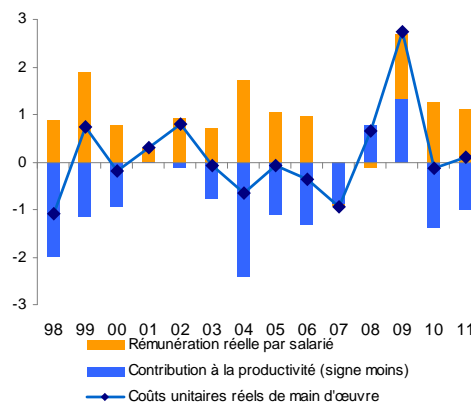
2.2.3. Évolution de la compétitivité des coûts et des prix

Les pertes de parts de marché ont coïncidé avec une dégradation de la compétitivité-coûts, mesurée par l'évolution des coûts unitaires de main d'œuvre. Compte tenu d'une croissance relativement plus rapide des salaires réels depuis 2000, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté légèrement plus rapidement en France que dans l'ensemble de la zone euro (voir les graphiques n° 7 et n° 8). D'autres pays, notamment l'Italie, ont enregistré des tendances similaires. En revanche, les coûts unitaires de main-d'œuvre sont restés relativement stables en Allemagne durant la dernière décennie. Durant les années à venir, les coûts unitaires de main-d'œuvre devraient progresser moins rapidement en France en termes réels, car les augmentations des salaires réels devraient rester très limitées.

Graphique n°7: évolution des coûts unitaires réels de main d'œuvre chez les 4 principaux exportateurs de la zone euro



Graphique n°8: décomposition des coûts unitaires réels de main d'œuvre en France



Source: services de la Commission

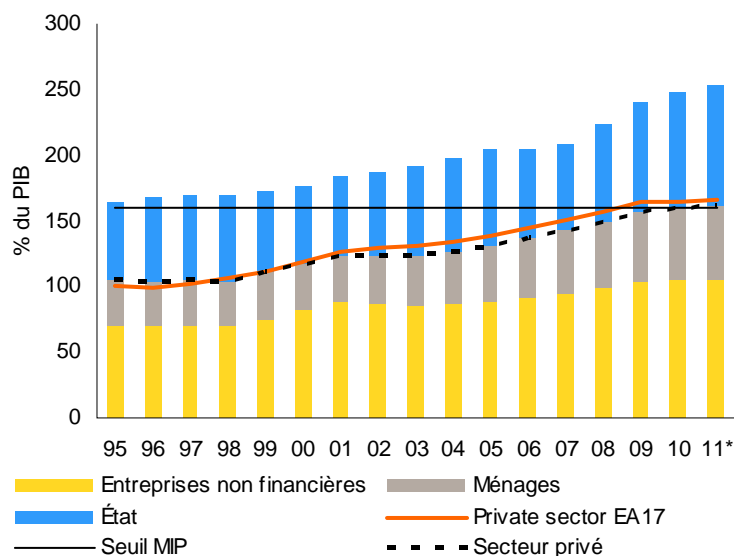
La forte augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre par rapport à la situation des partenaires commerciaux a entraîné une détérioration du taux de change effectif réel de la France sur la base des coûts unitaires de main-d'œuvre entre 2000 et 2010. Le taux de change effectif réel a enregistré une augmentation particulièrement significative entre 2005 et 2008. En réalité, une minorité d'États membres seulement, dont l'Autriche, l'Allemagne et la Suède, sont parvenus à améliorer la compétitivité de leurs coûts entre 2000 et 2010.

Dans l'ensemble, la détérioration des parts de marché à l'exportation et les piètres résultats en matière de coûts unitaires de main-d'œuvre conduisent à un déséquilibre croissant en matière de compétitivité.

2.3. Déséquilibres internes

Selon le tableau de bord, un seul indicateur est positif pour les déséquilibres internes, celui de la dette publique. Toutefois, le niveau de la dette privée, qui se trouvait à moins d'un point de pourcentage de la valeur de référence de 160 % en 2010 (voir le graphique n° 9), et l'évolution du marché du travail, où le chômage atteint des niveaux à deux chiffres, sont également préoccupants. Les données trimestrielles indiquent que le niveau de la dette privée a continué d'augmenter en 2011. Cette situation justifie une analyse plus détaillée des faiblesses financières potentielles du secteur privé.

Graphique n°9: décomposition de la dette hors entreprises financières, en % du PIB



Source: comptes nationaux

2.3.1. Endettement du secteur public

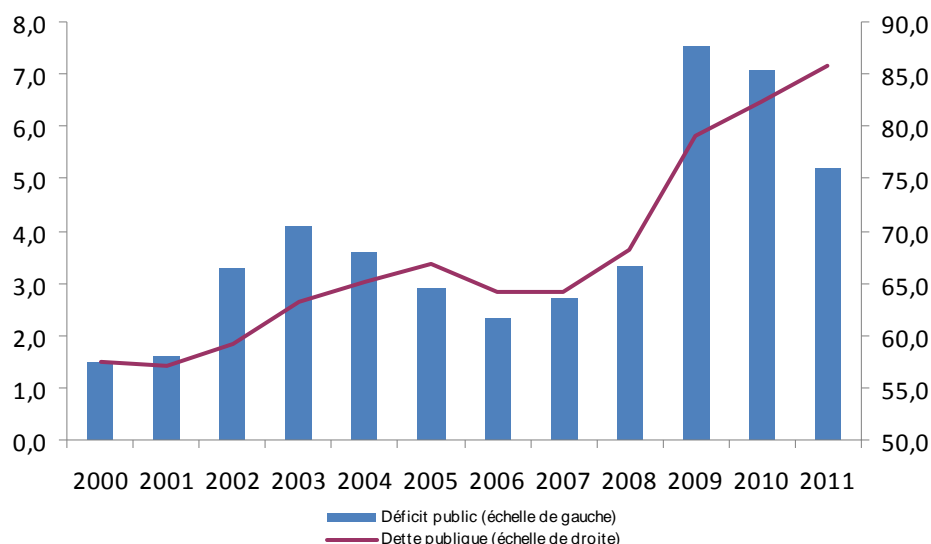
La dette publique élevée constitue l'un des principaux défis que la France doit relever au cours des prochaines années. Situé à 85,8 % du PIB en 2011, le taux d'endettement était légèrement plus élevé que la moyenne européenne de 83 % et nettement supérieur à la valeur de référence de 60 % prévue au tableau de bord et à l'article 126, paragraphe 2, du TFUE. Le seuil a été dépassé pour la première fois en 2003, et la dette augmente de manière presque continue depuis lors (voir le graphique n° 10).

La détérioration du taux d'endettement ces dix dernières années s'explique par la persistance de déficits publics élevés reflétant des facteurs structurels (y compris des dépenses liées au vieillissement) et des faiblesses des institutions budgétaires, tandis que les ajustements stock-flux jouent également un rôle (0,4 % du PIB en moyenne sur la période 2000-2010). Le déficit est resté à plus de 3 % du PIB en moyenne sur la période 2002-2008, avec une longue période de déficit excessif, alors que la croissance relativement robuste entre 2004 et 2007 aurait permis d'opérer un ajustement significatif en termes structurels⁵. La position budgétaire s'est nettement détériorée durant la crise avec l'intervention des stabilisateurs automatiques et les mesures de relance décidées par les autorités. Combinées au ralentissement de la croissance, ces mesures ont porté le déficit à plus de 7 % du PIB en 2009-2010. Une procédure de déficit excessif a été déclenchée en 2009 et le Conseil a recommandé à la France de ramener son déficit sous le seuil de 3 % du PIB en 2013 au plus tard. L'assainissement budgétaire entrepris par les autorités a permis de réduire le déficit en

⁵ Le déficit structurel n'a diminué que d'1 % du PIB durant cette période.

2011. En revanche, le taux d'endettement a continué d'augmenter pour atteindre 85,8 % du PIB en fin d'année.

Graphique n°10: déficit et dette publics en % du PIB



Source: comptes nationaux

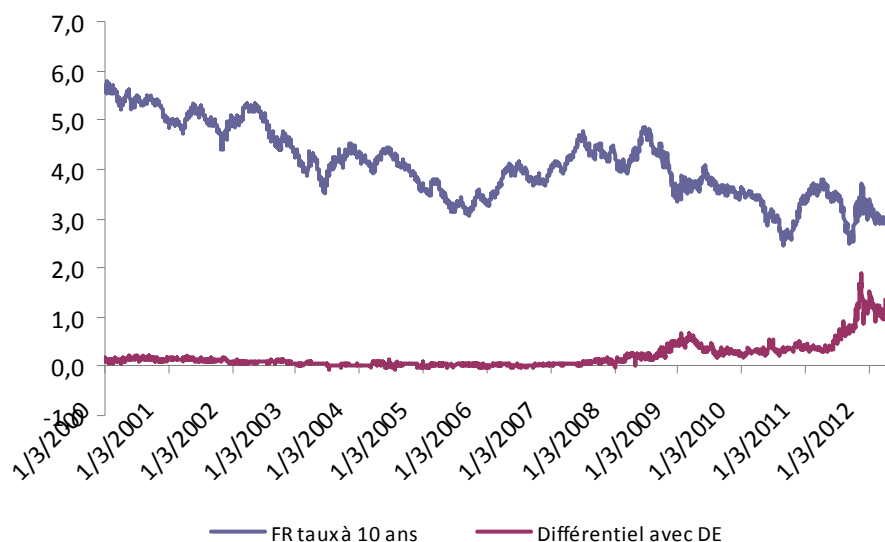
La dette publique devrait encore augmenter à l'avenir, principalement en raison des déficits qui demeurent élevés⁶. Selon les autorités, elle devrait commencer à refluer à partir de 2014 grâce à l'assainissement budgétaire en cours. Toutefois, la trajectoire de la dette pourrait clairement être plus défavorable, principalement parce que les mesures budgétaires sous-jacentes n'ont pas été précisées. Dans le passé, les objectifs en matière de dette des programmes de stabilité successifs ont régulièrement été revus à la hausse et souvent, ils n'ont pas été atteints.

La viabilité des finances publiques est très préoccupante dans le contexte d'une dette publique élevée et croissante. Dès lors que le niveau de la dette augmente, le marché s'interroge de plus en plus sur la solvabilité de l'État, ce qui peut entraîner une augmentation des taux d'intérêt. Les différentiels de rendement des obligations souveraines françaises se sont récemment creusés par rapport aux obligations allemandes (voir graphique 11). Alors que le différentiel était négligeable jusqu'au début de 2008, il a commencé à augmenter dans le contexte de la crise et a grimpé brutalement en 2011; il s'est quelque peu contracté durant le premier trimestre de 2012 pour s'établir à environ 120-130 points de base. Bien que les taux d'intérêt soient jusqu'ici historiquement faibles, cela semble indiquer que les investisseurs sont préoccupés par la situation des finances publiques de la France et par sa capacité à atteindre les objectifs budgétaires fixés, d'autant plus qu'une des principales agences de notation a récemment rétrogradé sa note de AAA à AA+. La confiance du marché est indispensable, d'autant que les deux tiers de

⁶ Des niveaux de dette plus élevés refléteront également les contributions au Mécanisme européen de stabilité et les prêts directs aux pays vulnérables de la zone euro.

la dette publique française sont entre les mains d'investisseurs étrangers⁷. De plus, le degré élevé de corrélation entre les rendements obligataires dans la zone euro (voir l'encadré n° 1) laisse penser que les difficultés rencontrées par les économies des pays voisins pourraient affecter les taux d'intérêt de la dette publique française.

Graphique n°11: Rendements des obligations à 10 ans du gouvernement français et différentiel par rapport aux obligations allemandes



Source: Bloomberg

Encadré n° 1: Retombées de la crise de la dette souveraine

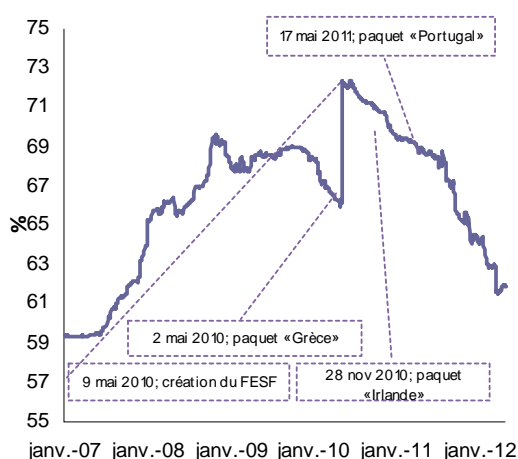
La crise de la dette souveraine dans la zone euro a fait apparaître les risques des retombées de l'accroissement de la dette dans une union monétaire. D'une manière générale, les marchés financiers étroitement liés, les expositions des bilans au-delà des frontières et l'existence de dispositions de renflouement constituent des canaux de transmission potentiels. Effectivement, les développements observés ces 3 dernières années dans la zone euro mettent en lumière les liens entre les inquiétudes du marché concernant la viabilité des finances publiques, les augmentations des rendements des émissions souveraines par le biais de la prime de risque et une plus grande interdépendance entre les États membres.

Les tensions financières ont creusé les différentiels par rapport à la référence allemande dans les pays périphériques tout d'abord, puis de manière très significative dans certains États membres du centre de la zone euro. Les risques de retombées ont augmenté au fur et à mesure de la crise et ont culminé en mai 2010 avec la création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) comme on peut le voir dans le graphique a en observant

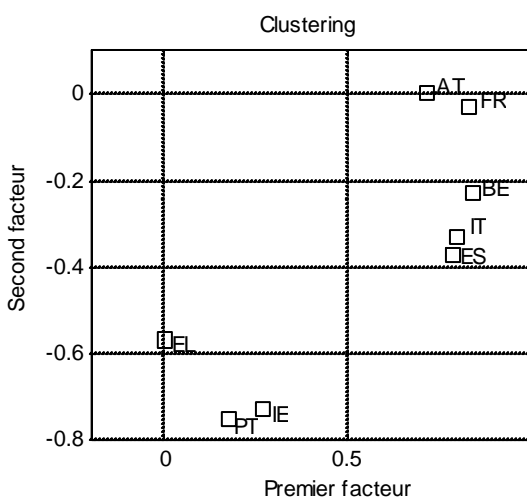
⁷ Depuis décembre 2011, 65,4 % des titres négociables de l'administration centrale sont détenus par des non résidents.

l'influence des facteurs de risque communs pour expliquer la variance de l'évolution quotidienne des différentiels⁸ pour certains États membres⁹. La création du FESF a implicitement lié les différents marchés des obligations mais a également contribué à réduire l'incertitude au sujet d'effets domino potentiels et a fait chuter le risque de contagion.

Graphique a: Variance au quotidien des différentiels sur les émissions souveraines expliquée par des facteurs communs de risque (%)



Graphique b: Analyse factorielle des différentiels sur les émissions souveraines (03/2003-04/2012)



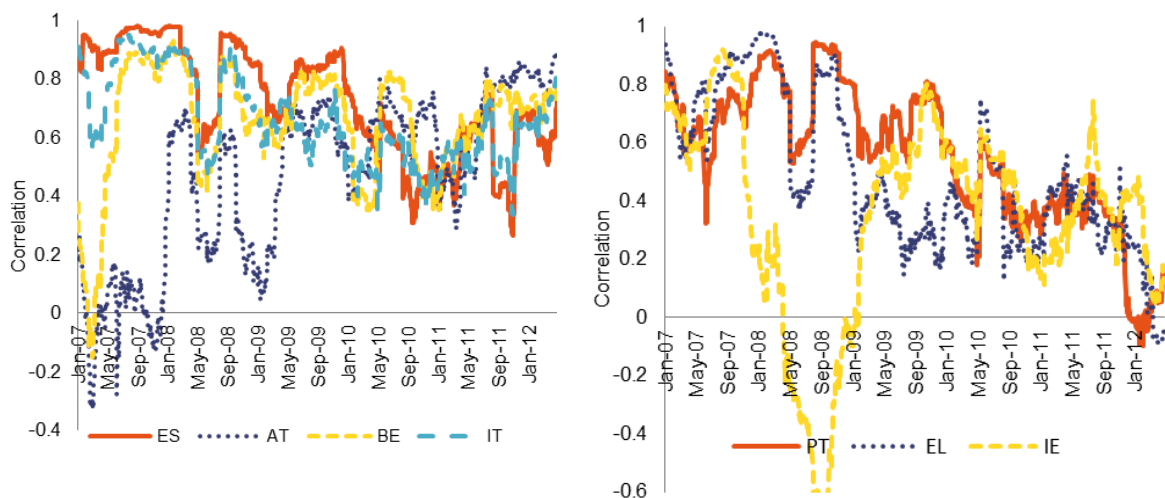
Source: services de la Commission

L'analyse factorielle divise en deux groupes les pays qui enregistrent des augmentations de leurs différentiels quotidiens sur les émissions souveraines: d'une part, les pays bénéficiant d'un programme et, d'autre part, les pays qui font l'objet de tensions financières (graphique b). Cette situation se confirme si l'on observe les corrélations des variations des différentiels français par rapport aux autres pays de l'échantillon (graphiques c et d). Les émissions souveraines françaises se distinguent de celles des pays bénéficiant d'un programme à partir d'avril 2012, bien que la corrélation par rapport aux autres pays de l'échantillon soit élevée, ce qui fait apparaître un risque de retombées majeures par le biais des réactions du marché.

⁸ Les différentiels sont calculés comme la différence du rendement des obligations souveraines sur 10 ans par rapport à l'obligation de référence allemande.

⁹ Autriche, Belgique, France, Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne.

Graphiques c et d: Corrélations avec les différentiels souverains français



Source: Datastream

Remarque: Les corrélations sont calculées sur une base glissante de 3 mois des variations quotidiennes des différentiels sur les émissions souveraines à 10 ans

À cet égard, le risque d'une augmentation des dépenses liées au vieillissement et des dépenses de soins de santé mériterait une attention particulière. La réforme des retraites de 2010, qui prévoit un relèvement progressif de l'âge minimal de départ à la retraite et de l'âge permettant de bénéficier d'une retraite complète, ainsi qu'un allongement de la période de cotisation conformément à l'augmentation de l'espérance de vie, est donc un pas dans la bonne direction. Le système devrait s'équilibrer en 2018 au plus tard, mais il redeviendra déficitaire par la suite si de nouvelles mesures ne sont pas adoptées. De plus, on ne peut exclure une augmentation non viable des dépenses de soins de santé dans le contexte de l'augmentation de l'espérance de vie et des progrès techniques, même si, selon les prévisions, ces coûts devraient augmenter moins que la moyenne de l'UE.

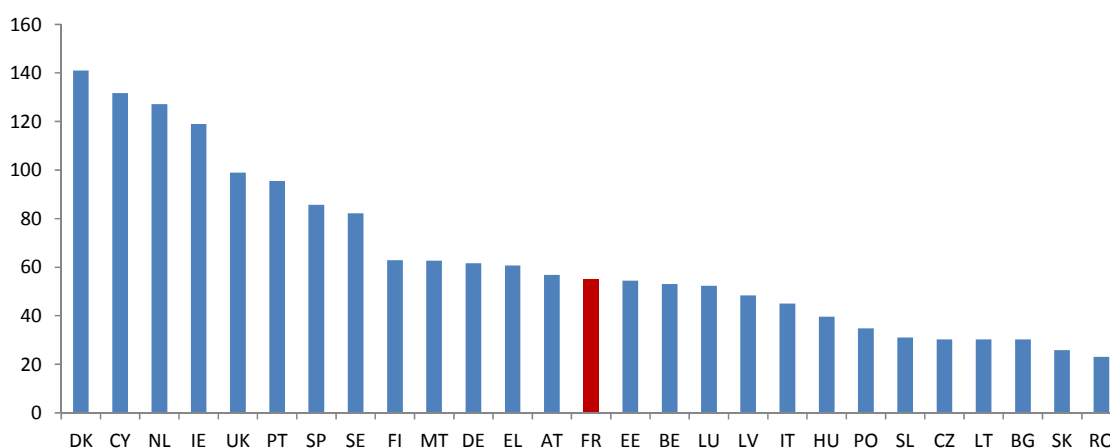
Outre les craintes relatives à la viabilité, l'accroissement de la dette publique peut avoir une incidence sur les perspectives de croissance et sur la compétitivité. Il peut notamment avoir pour effet d'évincer l'investissement privé, dès lors que la dette publique est en concurrence avec la dette privée pour l'affectation de l'épargne. En outre, la marge de manœuvre budgétaire permettant de faire face à de nouvelles perturbations ou à des déséquilibres graves du secteur privé tend à diminuer lorsque le niveau de l'endettement public augmente. Ainsi, les autorités françaises ne semblent pas se trouver dans une situation confortable pour le cas où elles devraient répondre à des besoins importants de recapitalisation du secteur bancaire. Une dette élevée peut également peser sur la croissance par le biais du service de la dette, qui évince d'autres dépenses publiques plus productives et tend également à accroître la charge fiscale et à freiner ainsi la

compétitivité et la croissance. À l'inverse, les pertes de compétitivité rendent encore plus problématiques les dettes publiques élevées dans la mesure où elles freinent les perspectives de croissance, ce qui rend plus difficile le retour du taux d'endettement sur une trajectoire descendante.

2.3.2. Situation financière des ménages

Les ménages français semblent moins endettés que leurs homologues des autres pays de l'UE, bien que le niveau d'endettement augmente depuis quelques années. Avec une dette des ménages de 55 % du PIB en 2010, la France se situe clairement sous la moyenne de l'UE (voir le graphique n° 12). En 2010, cette dette représentait plus de 79 % du revenu disponible des ménages en France, par rapport à une moyenne de 97 % dans la zone euro. Toutefois, la croissance du crédit s'est accélérée ces dernières années, et en pourcentage du PIB, la dette des ménages a progressé de 12 points de pourcentage entre 2005 et 2010. Cette évolution est conforme à la tendance générale dans l'UE, mais les chiffres sont élevés par rapport au passé. De plus, les derniers développements montrent que, contrairement à d'autres États membres, la France fait partie des économies où le crédit aux ménages a continué à augmenter, bien que plus lentement, en 2010 et 2011. En revanche, dans la zone euro, le crédit aux ménages a commencé à diminuer durant le deuxième trimestre de 2010 en pourcentage du PIB. En France, les nouveaux crédits aux ménages, qui avaient fortement rebondi après 2009, sont retombés durant le premier trimestre de 2012 à leur niveau de 2008. Comme le crédit hypothécaire représente 77 % du total des crédits des ménages en France, la situation financière des ménages est liée à celle du secteur de l'immobilier. En fait, la hausse des prix de l'immobilier a entraîné une augmentation des crédits hypothécaires liés à l'acquisition de logements. Pour évaluer la viabilité de l'évolution de la dette des ménages, il est donc nécessaire d'examiner le marché français de l'immobilier résidentiel.

Graphique n°12: dette des ménages – en % du PIB, 2010 -



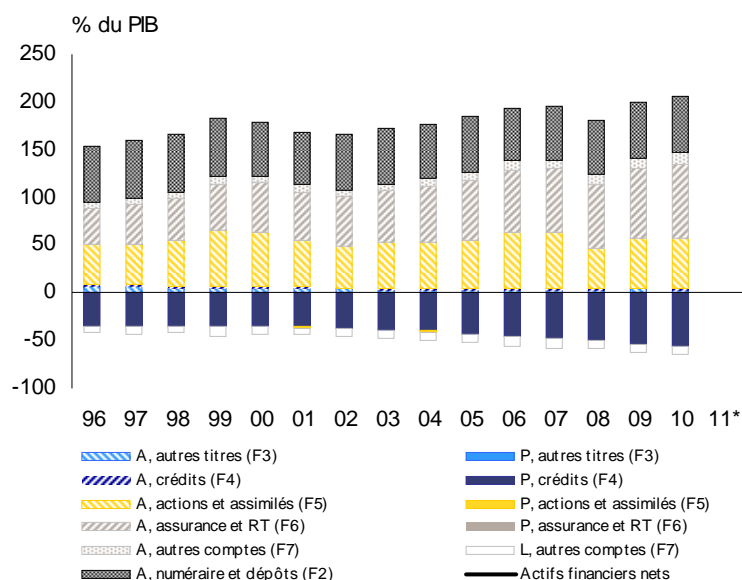
Source: BCE

La décomposition du crédit aux ménages montre que la croissance observée depuis 2005 est principalement liée au crédit hypothécaire. Le crédit aux ménages a augmenté de 7,2 % l'an entre 2005 et 2011. Toutefois, les statistiques détaillées de la

Banque de France montrent que sur la même période, le crédit hypothécaire a progressé de 9,1 % l'an. Alors que le crédit hypothécaire représentait 69 % du total de la dette des ménages en 2005, il atteignait 77 % en 2011 malgré une diminution significative de l'octroi de nouveaux crédits. A l'opposé, les crédits à la consommation n'ont progressé que de 2,5 % l'an entre 2005 et 2010. De plus, depuis 2009, l'encours des prêts à la consommation semble avoir atteint un plateau, et en 2011, le volume des nouveaux prêts à la consommation a diminué de manière significative. Les incertitudes croissantes et les préoccupations liées au niveau de la dette publique, qui ont notamment contribué à produire un taux d'épargne élevé, sont les principales causes à l'origine de la contraction de la demande de crédits à la consommation depuis 2010.

Si le niveau de la dette des ménages a augmenté ces dernières années, les ménages demeurent des créanciers nets en termes d'actifs financiers (voir graphique 13). Les actifs financiers nets des ménages représentaient 82 % du PIB en 2010, contre une moyenne de 60 % pour la zone euro. De plus, si les actifs financiers nets des ménages français se sont contractés en 2009, tout comme dans l'ensemble de la zone euro, ils ont fortement augmenté en 2009 et 2010. Le niveau des actifs financiers nets en 2011 est supérieur au niveau d'avant la crise, alors qu'il est resté inférieur au niveau moyen correspondant pour la zone euro. Cette tendance reflète le niveau élevé de l'épargne constituée en raison des incertitudes croissantes concernant notamment l'évolution du marché de l'emploi, et sans doute aussi des inquiétudes grandissantes quant au niveau élevé de la dette publique. De plus, le pourcentage élevé de prêts à taux fixe semble indiquer que les ménages français seraient relativement protégés en cas d'augmentation des taux.

Graphique n°13: bilan des ménages – en % du PIB, 1996 - 2010



Source: services de la Commission

Malgré la solvabilité relativement satisfaisante des ménages français, leur situation financière pâtit de la persistance d'un chômage élevé depuis quelques années. En

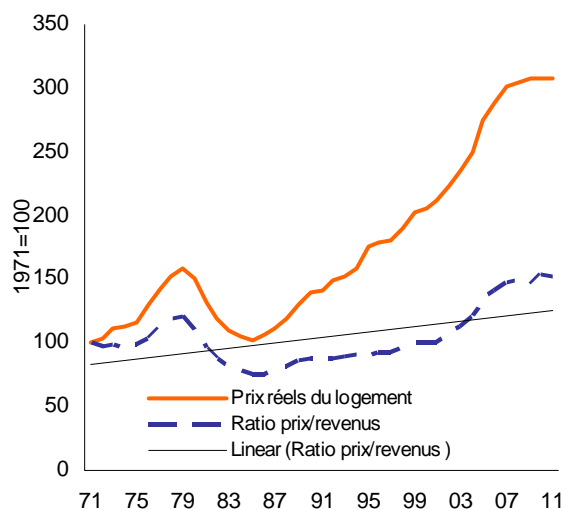
2010, le taux de chômage en France était inférieur au seuil indicatif de 10 % défini dans le rapport sur le mécanisme d'alerte. Le taux de chômage a baissé entre 2006 et 2008 pour commencer à augmenter au premier trimestre de 2008 à partir d'un point bas de 7,5 % (définition du BIT). Toutefois, le taux de chômage est en progression constante depuis lors, et il a atteint une moyenne de 9,8 % en 2011. De la même manière, le nombre de chercheurs d'emploi inscrits a augmenté de 5,5 % en glissement annuel en décembre 2011. Dans ses prévisions de printemps, la Commission estime que le chômage va continuer à croître, mais plus lentement, pour atteindre 10,2 % en 2012 et 10,3 % en 2013. En termes de solvabilité, un niveau de chômage élevé se traduit d'une part, par des revenus moindres pour les ménages concernés et d'autre part, par un pouvoir de négociation affaibli lors des négociations salariales. Par conséquent, les revenus nets des ménages qui se sont fortement contractés durant le deuxième semestre de 2008 n'ont pas encore retrouvé les niveaux observés avant la crise, et ils ne devraient augmenter que lentement en 2012 et 2013 (+1,2 % et +1,5 %). Bien que le niveau du chômage en France soit inférieur à la moyenne de la zone euro (10 % contre 10,9 % en mars 2012), la progression du taux de chômage nécessite une intervention politique immédiate, notamment en ce qui concerne la segmentation du marché, les possibilités d'emploi pour les jeunes et pour les travailleurs plus âgés, et l'amélioration des services offerts par les organismes publics de l'emploi.

Les faiblesses structurelles du marché français du travail le rendent moins résistant aux perturbations temporaires. La segmentation du marché du travail en France entraîne des risques élevés de chômage pour certains groupes de travailleurs en marge (notamment les travailleurs avec des contrats à durée limitée, les jeunes et les travailleurs moins qualifiés) durant les périodes au cours desquelles le chômage augmente, et incite moins les employeurs à recruter lorsque la croissance redémarre. Des mesures ont été adoptées pour améliorer la souplesse du marché de l'emploi. En particulier, plusieurs mesures (comme le chômage partiel, les accords de compétitivité) sont examinées en vue de permettre aux entreprises de garder les travailleurs pendant les périodes de baisse d'activité. Bien que ces mesures ne corrigent pas la segmentation du marché du travail, elles pourraient contribuer à faire en sorte que la baisse temporaire de l'activité ne se traduise pas par la perte permanente de capital humain. Pour réduire le chômage, il faut coupler les efforts visant à réduire la segmentation du marché du travail avec des efforts destinés à améliorer les possibilités d'emploi. À cet égard, le faible niveau de participation à l'apprentissage tout au long de la vie en France (5 %, contre 9,1 % pour l'UE) constitue un véritable défi.

Compte tenu de l'exposition considérable des ménages français au crédit hypothécaire (77 % du total des crédits aux ménages en 2011), la principale incertitude porte sur l'évolution du marché hypothécaire. Comme dans une large majorité d'États membres, les prix de l'immobilier résidentiel ont grimpé durant les années qui ont précédé la crise financière mondiale. En France, les prix réels de l'immobilier résidentiel ont progressé de 9 % l'an entre 2000 et 2007, année au cours de laquelle ils ont culminé. La progression des prix était particulièrement importante entre 2003 et 2005. En 2008 et 2009, on a constaté une légère correction, et les prix se sont contractés de 7 % entre 2007 et 2009. Avant 2009, la hausse des prix du logement était moins prononcée que dans d'autres pays de l'UE, où l'on a assisté à de véritables bulles des prix de l'immobilier résidentiel. Toutefois, alors que dans la plupart des pays de l'UE,

les prix de l'immobilier résidentiel sont en diminution constante depuis 2008, ils ont rapidement rebondi en France. En 2011, les prix réels du logement dépassaient le niveau de 2007. La France est le pays de l'UE où les prix du logement ont augmenté le plus en termes réels tout au long de la période. Depuis l'été 2011, on observe un ralentissement dans la progression des prix de l'immobilier. Cette tendance laisse craindre de nouveaux ajustements imminents (voir le **graphique n° 14**).

Graphique n°14: prix réels et caractère abordable du logement



Source: services de la Commission, OCDE

En dépit des signes d'accalmie sur le marché de l'immobilier, les facteurs fondamentaux en jeu limitent les possibilités d'une forte correction des prix. Dans un contexte marqué par un pouvoir d'achat en berne des ménages, ainsi que par des volumes de transactions plus faibles et, au moins dans certaines régions, par une stagnation des prix, des inquiétudes ont été exprimées quant à une possible correction de grande ampleur des prix dans ce secteur. Toutefois, un certain nombre d'éléments montrent qu'il n'en est rien. Les tendances démographiques et sociales à long terme devraient continuer à soutenir les prix du logement. En effet, en raison d'un taux de fécondité relativement élevé (2 %) et d'un solde migratoire net positif (+77 000 en 2011), la France affiche l'une des croissances démographiques les plus élevées de l'Union européenne (+0,5 % par an). De plus, alors que la taille des ménages tend à se réduire, leur nombre augmente et tend à stimuler les prix de l'immobilier sur le long terme. Et malgré la croissance constante du niveau des prix, les efforts demandés aux ménages ne semblent pas excessifs par rapport à la moyenne de la zone euro. En 2010, 58 % des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale et 36 % n'avaient aucun emprunt à rembourser. Le logement a représenté plus de 40 % du revenu disponible pour seulement 15 % des locataires et 1 % des propriétaires en France, contre une moyenne, respectivement, de 23 % et 7 % dans la zone euro. Dans certaines régions (en particulier dans les grandes villes françaises et le long du littoral), les asymétries entre l'offre et la demande ont mis les prix sous pression. Comme semblent l'indiquer les derniers chiffres du logement, une correction générale des prix en France ne peut être exclue alors que le pouvoir d'achat diminue et que la demande est faible. Certes, il convient de suivre

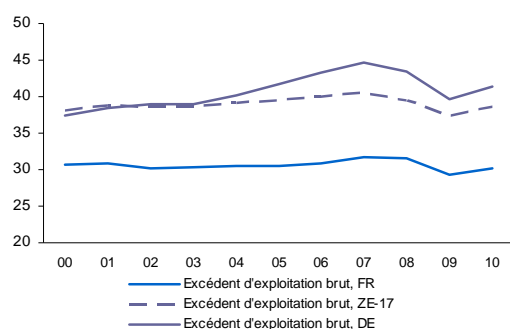
attentivement les prix de l'immobilier, mais toute correction aurait une portée limitée car, compte tenu de leur faible endettement, les ménages français ne peuvent être forcés à vendre. Quoiqu'il en soit, l'incidence directe d'une correction des prix de l'immobilier sur la consommation et l'activité économique serait limitée, l'«effet richesse» n'influençant que très peu les modes de consommation en France.

2.3.3. Situation financière des entreprises

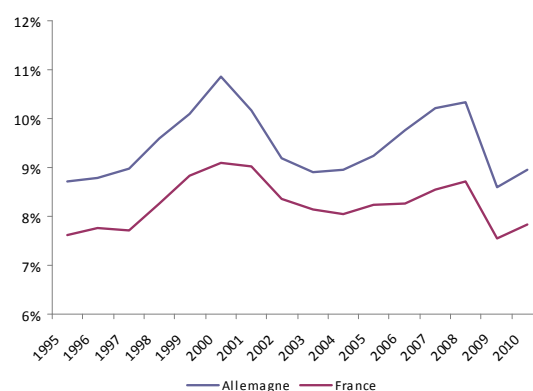
L'endettement des sociétés françaises non financières s'est accru rapidement sur la période 2000-2010, passant de 82 % à 105 % du PIB. Cette progression est légèrement en retrait par rapport à la tendance générale observée dans la zone euro (+29 pp). Une analyse plus détaillée des flux de crédit montre une progression rapide du crédit accordé aux sociétés non financières en France entre 2003 et 2007, avant le désendettement de grande ampleur opéré en 2009 et 2010. Toutefois, malgré cette tendance à la hausse, l'endettement des entreprises françaises reste inférieur à la moyenne de la zone euro. En 2010, la part de la dette dans le bilan des sociétés non financières a atteint 41 %, plus qu'en 2000 (32 %), mais bien moins que la moyenne de la zone euro (54 %).

Le principal défi auquel sont confrontées les sociétés françaises non financières est le manque de rentabilité, qui joue également un rôle majeur dans l'accroissement de leur dette. En 2010, l'excédent brut d'exploitation, qui correspond au surplus de production par rapport aux biens intermédiaires et aux salaires, a représenté 30 % de la valeur ajoutée, soit la part la plus faible de l'Union européenne (voir le **graphique n° 15**). De même, les bénéfices non distribués, en baisse depuis 2000, figurent aussi parmi les moins élevés dans l'Union européenne. À titre de comparaison, la modération salariale observée entre 2004 et 2008 en Allemagne a permis aux entreprises d'accroître considérablement leurs marges bénéficiaires.

Graphique n° 15: marges bénéficiaires des sociétés non financières – en % de la valeur ajoutée, 2000-2010



Graphique n° 16: investissements (hors construction) en France et en Allemagne - en % de la valeur ajoutée, 1995-2010



Source: services de la Commission

Les données disponibles montrent que, si l'on ne tient pas compte du secteur de la construction, l'investissement des entreprises françaises a diminué. L'investissement des sociétés françaises non financières depuis 2000 a progressé à un rythme plus soutenu

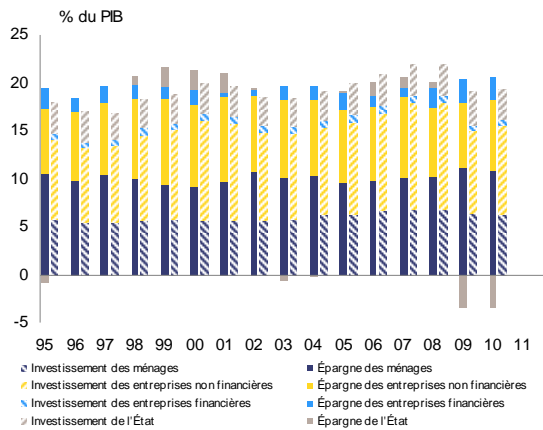
que ce que pouvait laisser penser leur rentabilité relativement faible. Ce dynamisme est toutefois le fait principalement du secteur de la construction. En 2010, le taux d'investissement des entreprises françaises (part des investissements dans la valeur ajoutée) a atteint 18,7 %, niveau proche de la moyenne de l'Union européenne (20,5 %) et supérieur à celui observé dans certains pays où la rentabilité des sociétés non financières est plus grande, notamment en Allemagne. La comparaison de la structure des investissements¹⁰ entre la France et l'Allemagne révèle toutefois que l'investissement en France a été porté par le secteur de la construction. Si l'on exclut la construction, le taux d'investissement global en France est beaucoup plus bas qu'en Allemagne (voir le graphique n° 16). Cette réalité donne à penser que, même si leur niveau d'endettement a augmenté, les sociétés non financières en France n'ont pas pu réaliser d'investissements productifs à un niveau comparable à celui observé, par exemple, en Allemagne; d'où leur compétitivité hors prix mise à mal.

2.3.4. Relations entre les déséquilibres sectoriels et le solde extérieur

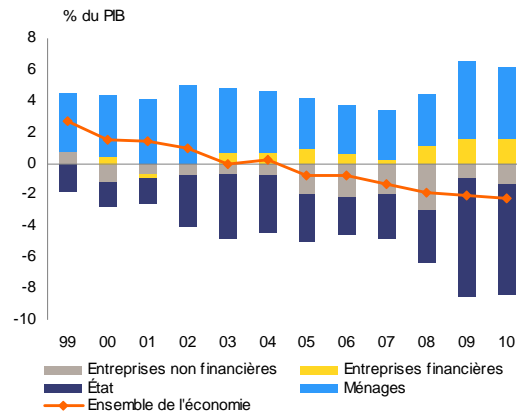
Les besoins de financement de la France résultent principalement du déséquilibre croissant entre l'épargne et l'investissement des administrations et des entreprises publiques (graphiques n° 17 et n° 18). La balance courante recense les échanges entre les différents secteurs d'un pays et le reste du monde. À cet égard, les déséquilibres potentiels dans la situation financière du secteur public, des ménages et du secteur privé se renforceront mutuellement et donneront naissance à d'importants déséquilibres externes. À l'inverse, le déficit d'un secteur peut être compensé par l'excédent d'un autre. En 2009 et 2010, le taux d'épargne des administrations publiques a été négatif en raison de la chute des recettes fiscales et de l'augmentation des dépenses publiques dans le cadre du plan de relance. Les besoins de financement des administrations publiques ont progressé de 4,3 points de pourcentage en 2009 et n'ont que peu diminué en 2010. En revanche, les sociétés non financières, qui ont vu leur dette s'envoler depuis 2000, ont réduit considérablement leurs investissements en 2009 et 2010 et ont ainsi limité leurs besoins de financement. Dans le même temps, les ménages, dont la capacité de financement s'était quelque peu érodée, ont davantage épargné. Ce comportement prudent, conjugué à l'accroissement de l'épargne du secteur financier, a permis de limiter la détérioration globale du besoin de financement.

¹⁰ En l'absence de données relatives à l'investissement des sociétés non financières par produit en Allemagne, la présente analyse et le graphique 16 se fondent sur les données d'investissement de l'économie tout entière.

Graphique n° 17: épargne et investissements par secteur – en % du PIB, 2000-2010



Graphique n° 18: capacité et besoin de financement par secteur – en % du PIB, 2000-2010



Source: services de la Commission

3. PRIORITE A LA COMPETITIVITE

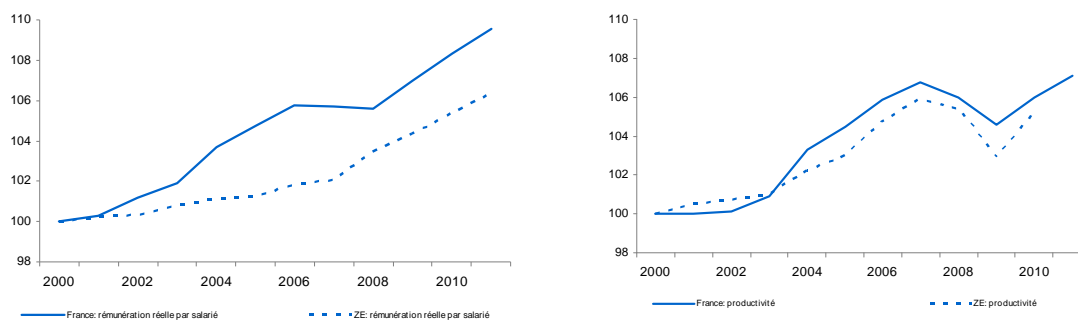
3.1. La compétitivité-prix

3.1.1. Comparaison des coûts du travail

L'un des faits stylisés de la compétitivité française est l'évolution divergente des rémunérations et de la productivité en France et dans la zone euro depuis 2000. En France, la croissance des salaires réels a été constamment plus forte que dans la zone euro, sauf en 2007 et 2008 (voir le graphique n° 19), tandis que la productivité y a progressé au même rythme que dans la zone euro (voir le graphique n° 20). C'est ce qui explique en partie pourquoi les coûts unitaires de main-d'œuvre ont augmenté plus vite en France que dans la zone euro. Cette situation contraste nettement avec celle de l'Allemagne où, entre 2000 et 2007, les salaires réels ont stagné ou diminué, tirant vers le bas les coûts unitaires de main-d'œuvre. Grâce à la baisse du coût de la main-d'œuvre, les entreprises ont pu à la fois accroître leurs marges et réduire leurs prix pour gagner des parts de marché.

Graphique n° 19: salaires réels en France et dans la zone euro - 100=2000

Graphique n° 20: productivité en France et dans la zone euro - 100=2000



Source: services de la Commission

La France figure, aux côtés de la Belgique, de la Suède, du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas et de l'Allemagne, dans le groupe des États membres qui ont le coût du travail le plus élevé. Ainsi, le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière s'établit à 33,2 EUR en France, contre 27,8 EUR dans la zone euro. Dans les services, la différence est encore plus grande: 32,1 EUR en France, contre une moyenne de 25,7 EUR dans la zone euro. Malgré les évolutions différentes du coût unitaire salarial ces dernières années, le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière reste plus élevé en Allemagne (33,4 EUR) qu'en France¹¹. Par conséquent, pour compléter le tableau sur le coût du travail, et notamment la comparaison entre la France et l'Allemagne, il faut tenir compte également de la situation et de l'évolution de la productivité.

Pour limiter la hausse du coût de la main-d'œuvre, la France a engagé des réformes ciblant notamment les travailleurs les moins qualifiés. Ces réformes visaient à limiter la hausse du salaire minimum (SMIC) et à abaisser la fiscalité sur le travail. S'agissant du salaire minimum, la France a mis fin depuis juillet 2006 aux hausses discrétionnaires qui s'ajoutaient chaque année aux revalorisations réglementaires. En 2008, la procédure de réexamen annuel du niveau du SMIC a été améliorée grâce à la création d'un comité consultatif d'experts indépendants. Afin de réduire la fiscalité sur le travail (l'une des plus lourdes de l'Union européenne), les autorités françaises ont adopté un certain nombre de mesures, qui concernent notamment les bas salaires (par exemple, les «allègements Fillon»). En janvier 2012, le gouvernement a annoncé un allègement des cotisations sociales patronales de 13 milliards d'EUR (0,65 % du PIB), en contrepartie d'une hausse du taux normal de TVA de 1,6 pp, à 21,2 %.

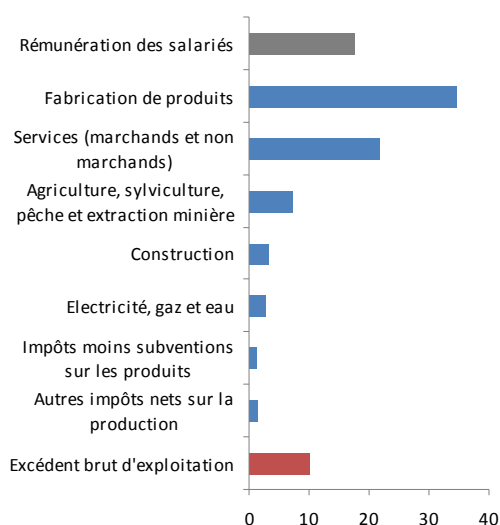
3.1.1.1. Coûts des autres facteurs / Délocalisations

Le coût du travail n'est pas, dans le secteur industriel, le seul élément de la structure des coûts qui peut influencer l'évolution de la compétitivité-coût. La part des coûts du travail (mesurée par les salaires) dans l'industrie française représente 17,5 % des coûts totaux de production, contre 22 % dans les services (voir le graphique n° 21). En particulier, les autres services aux entreprises représentent la troisième composante la plus importante des coûts de production dans l'industrie. Cette réalité fait apparaître en

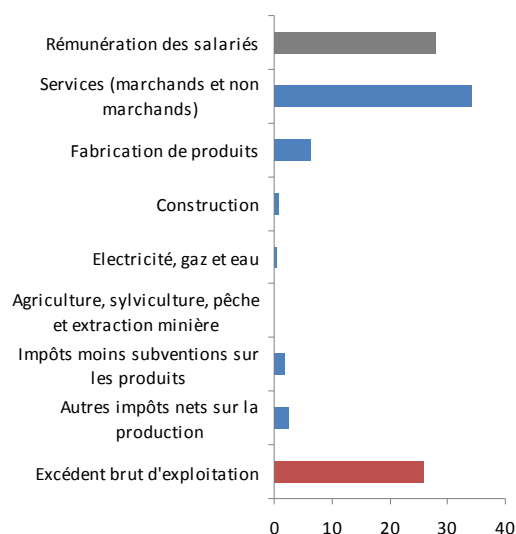
¹¹ Le coût horaire du travail dans les services est toutefois plus faible en Allemagne (26,8 EUR).

creux le rôle potentiel de certains services dans la structure des coûts en France. Si l'on examine la structure des coûts des services marchands, la rémunération des salariés représente plus d'un quart des coûts totaux de production (voir le graphique n° 22). S'ils sont de plus en plus soumis à la concurrence internationale, les services marchands restent néanmoins des secteurs protégés (tels que les industries de réseau, par exemple). Un renforcement de la concurrence dans certains services marchands protégés réduirait aussi les coûts industriels.

Graphique n° 21: structure des coûts industriels –% de la valeur de production aux prix de base, en 2007



Graphique n° 22: structure des coûts des services marchands –% de la valeur de production aux prix de base, en 2007



Source: services de la Commission

Outre le coût du travail, le modèle d'organisation industrielle peut lui aussi influencer l'évolution de la compétitivité-prix. Plus particulièrement, l'utilisation de l'emplacement géographique des fournisseurs a joué un rôle majeur dans l'évolution des coûts relatifs de la France et de ses principaux concurrents au cours de la dernière décennie¹². Par exemple, les entreprises allemandes ont tiré avantage des fournisseurs en délocalisant une partie de leur processus de production dans des pays à bas coûts (principalement d'Europe centrale et orientale). La réintégration des composantes en consommation intermédiaire leur a permis de réduire le coût global de production et d'accroître la productivité de leurs usines de production (non sans susciter au début des doutes sur les avantages d'une telle «économie de bazar») ainsi que leur rentabilité. Les entreprises allemandes ont ainsi pu améliorer leurs coûts tout en maintenant une partie des segments de valeur ajoutée en Allemagne et en préservant les compétences et le savoir-faire allemands. À l'inverse, les entreprises françaises ont choisi de délocaliser des pans entiers de leur processus de production dans des pays à bas coûts, décision peut-être aussi dictée en partie par la situation géographique moins avantageuse de la France par rapport aux pays d'Europe centrale et orientale. En conséquence, bien que ces produits

¹² Voir Fontagné et Gaulier (2008).

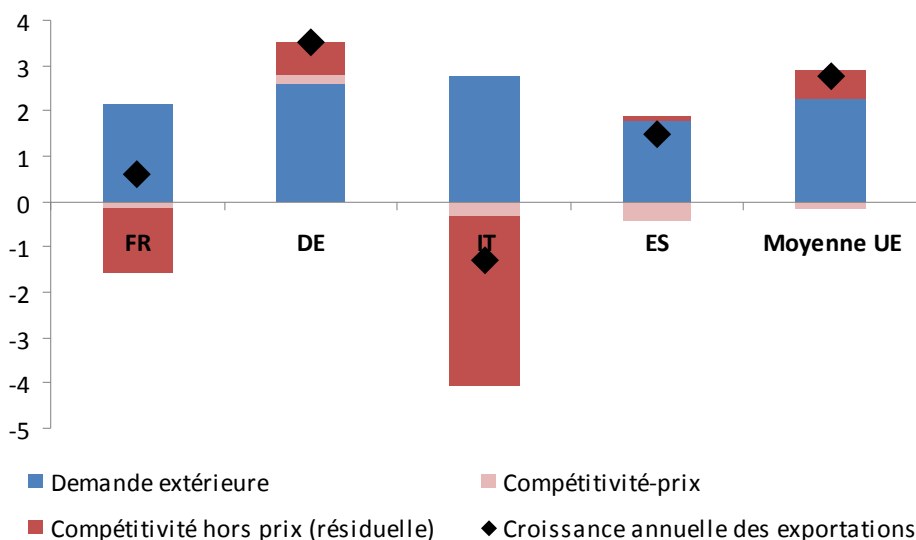
soient encore vendus par des entreprises françaises, ils ne sont plus comptabilisés dans les «exportations» de la France.

3.2. Compétitivité hors prix

Les équations commerciales types, dans lesquelles la compétitivité-prix et la demande extérieure sont les principaux moteurs des exportations, ne peuvent pas expliquer pleinement les parts de marché perdues par la France depuis 2000¹³. D'autres facteurs doivent être pris en compte. Dans une première approche, la compétitivité hors prix peut être mesurée par la part inexpliquée des performances à l'exportation. L'Étude sur le marché des produits de 2010 (Commission européenne) laisse entendre que la perte de compétitivité hors prix est la principale explication des mauvaises performances à l'exportation de la France ces dix dernières années (voir le graphique n° 23). La situation est différente pour certains États membres, et notamment l'Allemagne et l'Espagne, et pour la moyenne de l'Union européenne. Plusieurs hypothèses ont été émises pour tenter d'expliquer la chute de la compétitivité hors prix de l'économie française. La qualité des produits, l'aptitude des entreprises, et notamment des plus petites, à mener des activités à l'exportation et le manque d'investissement, notamment dans la recherche et le développement, sont considérés comme les principaux ressorts de cette tendance. À cet égard, la réduction du coût de production et le rétablissement des marges bénéficiaires peuvent à moyen terme favoriser l'investissement dans les équipements et la R&D et, partant, améliorer la compétitivité hors prix.

¹³ Voir, par exemple, Cochard (2008).

Graphique n° 23: facteurs de croissance des exportations de biens manufacturés (en %, sur la période 1999-2009)



Remarque: moyenne de l'UE calculée sur la base du volume des exportations

Source: services de la Commission

3.2.1. Qualité des produits français

Face à la concurrence accrue des économies en développement, les entreprises établies dans des pays plus développés doivent améliorer la qualité de leurs produits. Le dynamisme des exportations des pays en développement et l'accroissement de leurs parts de marché à l'exportation constituent l'un des principaux facteurs déterminant l'évolution du commerce international. Les pays développés ont perdu des parts de marché et se sont mis à la recherche de nouvelles sources d'avantage concurrentiel. Au niveau industriel, les ressemblances entre les structures des exportations de pays ayant atteint des stades différents de développement donnent à penser que la concurrence est rude. Toutefois, une analyse plus détaillée des données relatives au commerce montre que, pour une gamme identique de produits, les économies plus développées tendent à exporter des produits de meilleure qualité que les économies moins développées¹⁴. Une concurrence plus vive dans une catégorie de produits incite les entreprises exportatrices à améliorer la qualité de leurs produits pour se différencier.

Les entreprises françaises ont amélioré leur qualité, mais pas suffisamment, surtout dans les secteurs de haute technologie et les services à forte intensité de connaissances. Les données d'entreprises montrent que la qualité moyenne des produits français s'est améliorée entre 1995 et 2005, notamment dans les secteurs exposés à la

¹⁴ Une méthode d'évaluation de la qualité des produits est donnée dans l'Étude du marché des produits de 2010 (Commission européenne).

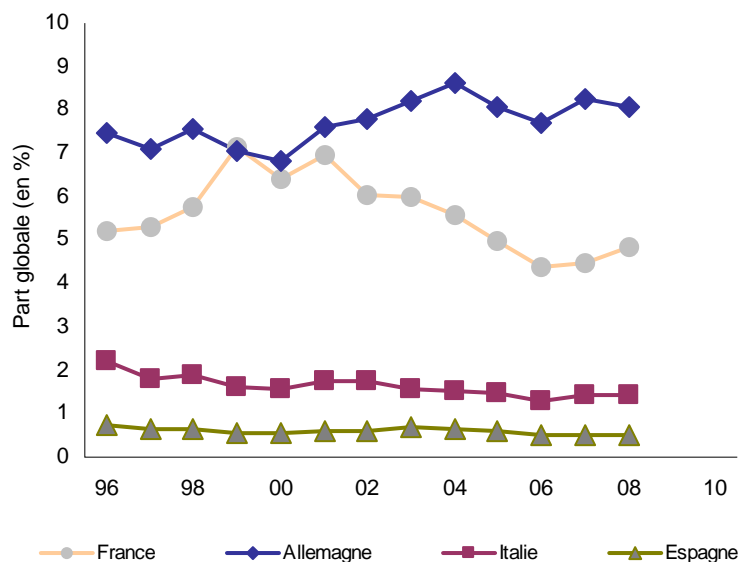
concurrence de pays à bas coûts¹⁵. D'une manière plus générale, les pays de l'Union européenne ont surtout perdu des parts de marché sur les segments correspondant aux valeurs unitaires les plus basses¹⁶. Toutefois, malgré leur effet d'atténuation, les efforts fournis par les exportateurs français pour accroître la qualité de leurs produits se sont révélés insuffisants pour préserver leurs parts de marché. La comparaison avec l'Allemagne, dont la structure des exportations est relativement proche de celle de la France, permet d'y voir plus clair dans l'évolution de la qualité des exportations françaises. En subdivisant les données du commerce en trois niveaux de qualité (basse, moyenne et haute), Fontagné et Gaulier (2008) montrent que, par rapport à leurs homologues allemandes, les entreprises françaises ont surtout perdu des parts de marché dans les biens de haute qualité et particulièrement sur le marché intérieur européen. Le cas des produits de haute technologie est symptomatique du fait que les exportateurs français voient leurs résultats se dégrader depuis 2000 (voir le graphique n° 23). Après avoir progressé à la fin des années 1990, les parts de marché à l'exportation de la France dans les produits de haute technologie ont brutalement chuté, passant de 7,1 % en 1999 à 4,4 % en 2006¹⁷. Ce phénomène est certes commun à plusieurs pays de l'OCDE, et traduit notamment la montée en puissance de la Chine qui a multiplié par 4,2 ses parts de marché sur la même période, mais il a été particulièrement marqué en France. En 2007 et 2008, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, les parts de marché françaises ont quelque peu progressé pour s'établir à 4,8 %. Les exportations françaises de services à forte intensité de connaissances se caractérisent, elles aussi, par leur manque de dynamisme: elles représentent près de 30 % des exportations totales de services en France, contre une moyenne proche de 50 % pour l'Union européenne.

¹⁵ Le processus d'amélioration de la qualité peut prendre plusieurs formes: les entreprises peuvent innover améliorer la qualité de leurs produits. Les parts de marché peuvent être redistribuées entre entreprises à produits de qualité différente dans un pays donné et de nouveaux producteurs peuvent remplacer les entreprises non concurrentielles. Voir Martin et Méjean (2011).

¹⁶ On entend par «valeurs unitaires» le rapport entre la valeur des exportations et les volumes transportés. Elles servent communément d'indicateurs des prix unitaires. Voir Fontagné, Gaulier et Zignago (2008) pour plus de détails.

¹⁷ Les produits de haute technologie sont les équipements aérospatiaux, les ordinateurs et machines de bureau, les appareils électroniques et de télécommunication, les produits pharmaceutiques, les instruments scientifiques, les machines électriques, les produits chimiques, les machines non électriques et l'armement. La méthodologie ayant changé en 2007, les données ne sont pas comparables avec des données plus récentes.

Graphique n° 24: évolution des parts de marché à l'exportation de produits de haute technologie des 4 principaux exportateurs de la zone euro (exportations intra-UE comprises), 1996-2008



Source: services de la Commission

3.2.2. La taille des entreprises exportatrices françaises

Le secteur exportateur en France se caractérise par un faible nombre d'entreprises exportatrices et un degré élevé de concentration. La France compte 100 000 entreprises exportatrices, soit près d'une entreprise sur vingt, ce qui est moins qu'en Allemagne. De plus, l'essentiel des exportations est assuré par un nombre relativement petit d'entreprises. En 2007, 10 % des entreprises exportatrices réalisaient 94 % du chiffre d'affaires à l'export en France¹⁸. De plus, dans les groupes d'entreprises, le phénomène peut être encore plus marqué, de nombreuses entreprises exportatrices appartenant aux mêmes groupes. Cette concentration est due au fait que seules les entreprises les plus productives, celles qui espèrent en tirer le plus grand avantage, poursuivront des activités à l'exportation, ce qui pourrait s'expliquer notamment par l'existence de coûts fixes qui caractérise ce type d'activité.

Les entreprises françaises ont amélioré leur qualité, mais pas suffisamment, surtout dans les secteurs de haute technologie et les services à forte intensité de connaissances. D'ailleurs, les entreprises exportatrices sont généralement plus grandes, plus productives et plus rentables que les autres¹⁹. L'écart de productivité entre ces entreprises et les entreprises purement nationales est particulièrement fort pour les PME. Quant aux entreprises plus grandes, leur productivité n'est plus élevée que lorsqu'elles

¹⁸ Source: Cancé (2009)

¹⁹ Crozet, Méjean et Zignago (2010).

exportent au-delà des frontières de l'Union européenne. De plus, tout indique que les entreprises exportatrices enregistraient déjà des performances exceptionnelles avant de commencer à exporter. Ces constatations confirment l'idée que l'existence de coûts fixes à l'exportation ne permet qu'aux entreprises les plus productives d'accéder aux marchés étrangers. Ces facteurs pourraient être très variés, notamment le coût lié au démarchage de nouveaux clients, à la logistique et aux aspects culturels. Certains effets de seuil, liés notamment à la charge administrative ou à la réglementation, sont souvent cités pour expliquer les difficultés qu'éprouvent les PME à atteindre la taille critique qui leur permettrait d'exporter.

Étant donné la diversité des entreprises exportatrices en France, une stratégie en deux étapes est nécessaire pour soutenir les exportateurs. En effet, la principale difficulté des entreprises plus grandes et des filiales de grands groupes, qui peuvent accéder plus facilement aux marchés étrangers, est de préserver leurs parts de marché. En revanche, les 78 000 entreprises plus petites ont, elles, du mal à surmonter les obstacles pour exporter. D'ailleurs, des mesures ciblées ont été prises pour encourager les PME à exporter. Ubifrance, l'agence publique chargée d'accompagner les entreprises françaises à l'international, a été réformée pour cibler en priorité les pays émergents, aux marchés porteurs. Les garanties accordées par la Coface ont été adaptées pour soutenir les entreprises exportatrices pendant la crise. Enfin, la coopération entre les différents dispositifs de soutien aux PME exportatrices (Ubifrance, Oseo et Coface) a été renforcée.

Tableau n° 3: évolution de différentes catégories d'exportateurs

Type d'exportateur	2001	2010	Variation
PME indépendantes	93 000	78 000	-15 000
Filiales d'un groupe français	6 000	6 000	0
Entreprises étrangères	9 000	11 000	2 000
Total	108 000	95 000	-13 000

Source: Parlement français (2011), document 3807

3.2.3. L'innovation dans le secteur privé

La perte des parts de marché à l'exportation de la France dans les produits de haute technologie montre que les entreprises françaises n'innovent pas assez. Les entreprises françaises innovantes bénéficient d'une position de marché favorable qui leur permet d'accroître leur marge et leurs parts de marché. L'investissement dans la recherche et le développement est généralement considéré comme la pierre angulaire de la compétitivité à long terme. Les limitations générales à l'investissement des entreprises ont été abordées dans un chapitre précédent (voir le point 2.3.3.). Les dépenses de R&D en France ont représenté 2,3 % du PIB en 2010, niveau parmi les plus élevés de la zone euro. Toutefois, si le secteur public investit beaucoup dans la R&D, le secteur privé investit beaucoup moins qu'en Allemagne. En 2010, les dépenses de R&D des entreprises ont représenté 1,4 % du PIB en France, contre 1,9 % en Allemagne. De plus, ce ratio n'a pas beaucoup progressé en France depuis 2000, alors qu'il a augmenté en Allemagne sur la même période. Sur les 1 000 entreprises de l'UE qui investissent le plus dans la recherche et le développement, 125 sont françaises (244 sont britanniques, 204 sont allemandes²⁰), mais ce chiffre est davantage l'expression de la grande taille des entreprises françaises que de leur propension à investir dans la R&D. De plus, ces «champions français de la R&D» consacrent 2,1 % de leur chiffre d'affaires à l'investissement dans ce domaine, soit moins que la moyenne pour l'ensemble des 1 000 entreprises (2,2 %) et beaucoup moins que les plus gros investisseurs en R&D au Danemark et en Finlande (4,4 % en moyenne), en Suède (3,4 %) ou en Allemagne (2,9 %).

Étant donné le faible investissement des entreprises françaises dans la R&D, le secteur privé français enregistre de piètres résultats en matière d'innovation. Le nombre de demandes de brevets PCT par milliard de PIB (3,85) est inférieur à la

²⁰ Tableau de bord 2011 de l'UE sur les investissements en R&D industrielle, Commission européenne, Bruxelles.

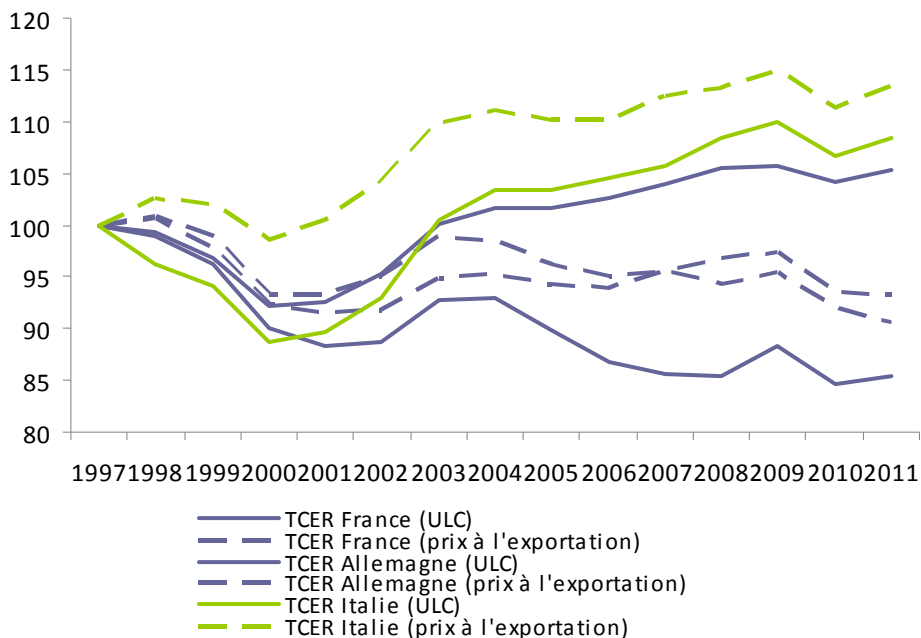
moyenne de l'Union européenne (4,00). De plus, par rapport à des pays qui investissent dans la recherche à un niveau comparable au sien, la France ne retire qu'un faible bénéfice des recettes de licences et de brevets à l'étranger. Un tel déficit d'innovation se traduira à moyen terme par un retard technologique des produits français. Afin d'encourager l'innovation, les autorités françaises ont engagé une réforme ambitieuse du système national d'innovation. Elles ont notamment adopté des mesures pour promouvoir la recherche et le développement dans le secteur privé. Le crédit d'impôt sur les dépenses de recherche a été élargi en 2008 pour permettre aux PME de bénéficier de tous ses avantages. Des pôles de compétitivité ont été créés pour rapprocher la recherche publique et privée. Enfin, la France a lancé un programme ciblé de promotion de l'innovation: il s'agit des investissements d'avenir, qui bénéficient d'un budget de 35 millions d'EUR destiné à financer la recherche dans les domaines stratégiques. Ces programmes étant récents, peu d'informations sont disponibles pour en évaluer l'impact. Le rapport 2011 sur la compétitivité de l'Union de l'innovation, qui passe en revue les différentes améliorations du système d'innovation, fait apparaître un accroissement de l'efficacité de la R&D. Toutefois, les effets sur les performances à l'exportation ne se feront sentir que sur le long terme.

3.2.4. Liens entre la compétitivité-prix et la compétitivité hors prix

L'importance relative de la compétitivité prix et hors prix sur la dégradation des exportations françaises fait l'objet d'un intense débat en France. Afin de soutenir la compétitivité-prix, le principal ensemble de mesures devrait viser essentiellement à abaisser le coût de la main-d'œuvre, notamment par un transfert d'impôts ou par la modération salariale. Par ailleurs, les politiques de soutien à la compétitivité hors prix prévoient notamment le financement de programmes de promotion des exportations et des capacités d'innovation des entreprises. Afin de préserver leurs parts de marché, les entreprises françaises doivent s'assurer que les prix de leurs produits «ajustés pour tenir compte de la qualité» sont concurrentiels. Elles doivent pour cela prendre en considération des éléments de prix et des éléments hors prix.

En dépit de leur divergence apparente, ces deux stratégies se complètent. De fortes relations existent entre les politiques en matière de compétitivité prix et hors prix. Malgré la détérioration de la compétitivité-coût, la comparaison des taux de change effectifs réels (TCER) fondés sur les prix des exportations montre que les entreprises françaises ont comblé l'écart de compétitivité-coût entre la France et l'Allemagne en adaptant leurs prix et en réduisant leurs marges bénéficiaires (voir le graphique n° 24). Ce rattrapage s'est fait au détriment de leur aptitude à investir dans la R&D et à améliorer la qualité, leurs services après-vente et d'autres aspects de leur offre de produits, bref au détriment de leur compétitivité hors prix. Par conséquent, en négligeant trop longtemps l'investissement, le secteur privé français pourrait avoir compromis sa capacité d'innovation à long terme. L'amélioration des coûts pourrait donc permettre aux entreprises de récupérer le terrain perdu en matière de compétitivité hors prix. Dans la mesure où elle permet aux entreprises de prendre les mesures nécessaires pour accroître leur compétitivité hors prix, une amélioration de la compétitivité-coût serait bénéfique à long terme.

Graphique n° 25: évolution des TCER corrigés des coût unitaires de main-d'œuvre et des prix à l'exportation dans les trois principaux exportateurs de la zone euro par rapport à 35 pays industriels



Source: services de la Commission

4. DEFIS POLITIQUES

Il ressort de l'analyse qui précède que la France connaît de graves déséquilibres macroéconomiques, qui, même s'ils ne sont pas excessifs, doivent être corrigés. En particulier, certaines évolutions de la situation macroéconomique dans les domaines des performances à l'exportation et de la compétitivité méritent une attention particulière pour ne pas perturber le fonctionnement de l'économie.

Depuis 2005, les exportations françaises sont incapables de progresser au même rythme que la demande mondiale. Cette situation s'est traduite par un accroissement des déséquilibres externes, dont un déficit de la balance courante depuis 2005. En fait, étant donné la taille de l'économie française, si cette tendance devait se poursuivre, la dégradation du solde extérieur de la France pourrait générer des déséquilibres et nuire à la stabilité économique de la zone euro tout entière.

En vue d'améliorer la compétitivité-coût de l'économie française, les autorités ont mis en œuvre un certain nombre de mesures. Elles se sont attachées tout particulièrement à maîtriser l'évolution du coût de la main-d'œuvre. D'un côté, la charge fiscale sur les bas salaires a été réduite en trois étapes (1995, 2000 et 2003) et, plus récemment, les cotisations sociales patronales ont été allégées, en contrepartie d'une hausse de la TVA. De l'autre, le gouvernement a mis en fin en 2006 aux hausses discrétionnaires supplémentaires du salaire minimum.

Certes, ces mesures vont dans la bonne direction, mais d'autres mesures pourraient favoriser encore plus la compétitivité-coût des exportations françaises. Des mesures devraient cibler les coûts de la main-d'œuvre, en déplaçant en priorité la charge fiscale du travail vers des taxes dont les effets de distorsion sont moins grands, telles que les taxes environnementales et les taxes de consommation. De même, il serait plus facile de maîtriser la hausse des coûts unitaires de la main-d'œuvre si les autorités françaises poursuivaient leurs efforts visant à limiter l'augmentation du **salaire minimum**. Au-delà du coût du travail, d'autres mesures pourraient être prises pour abaisser les autres coûts de production et favoriser la productivité. Par exemple, les exportateurs auraient tout à gagner d'une plus grande libéralisation des secteurs d'activité réglementés, dans le prolongement de l'action déjà menée, et des **industries de réseau et de transport**, notamment sur le marché de gros de l'électricité et dans le secteur du transport de marchandises.

Étant donné le rôle joué par la compétitivité hors coûts dans l'évolution des exportations françaises, les réformes dans ce domaine doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le niveau modéré de l'investissement du secteur privé dans la R&D étant dû en partie à la faible rentabilité des entreprises françaises, les initiatives énoncées ci-dessus pour améliorer la compétitivité-coût pourraient aider à accroître les marges et, par conséquent, l'**investissement dans la R&D**. La France serait bien inspirée de prendre d'autres mesures spécifiques, notamment la mise en œuvre des pôles de compétitivité, l'impôt recherche et le soutien du potentiel d'exportation des PME. Toutefois, bien que ces mesures n'aient pas encore été évaluées de manière exhaustive, les autorités devraient insister sur le fait que la nécessité d'améliorer la compétitivité reste la priorité absolue de leur action, et le critère d'évaluation de leur efficacité. En ce qui concerne tout particulièrement les pôles de compétitivité, il convient de veiller à ce que le développement régional, pour certains d'entre eux, ne fasse pas obstacle à leur efficacité en matière d'innovation.

Afin de poursuivre le **développement du capital humain**, il convient d'assurer une meilleure cohérence entre les établissements d'enseignement et le secteur privé. Il faudrait notamment, à la suite de la récente réforme des universités, renforcer les partenariats entre les entreprises privées et les établissements d'enseignement supérieur. Le développement de l'**apprentissage tout au long de la vie** contribuerait également à améliorer les compétences des travailleurs et à améliorer la productivité. Plus généralement, des mesures ciblées sur le fonctionnement du **marché du travail** concourraient également au dynamisme de l'économie. Des réformes visant à généraliser la flexisécurité et à réduire la segmentation du marché du travail (notamment en réexaminant certaines dispositions de la législation sur la protection de l'emploi) permettraient une réaffectation plus dynamique des salariés vers des activités plus productives, ce qui favoriserait la compétitivité et la création d'emplois.

La stratégie d'**assainissement budgétaire** actuellement appliquée a contribué à réduire les déficits publics. Toutefois, les déficits restent élevés et le **taux d'endettement continuera d'augmenter en l'absence de nouvelles mesures**. En vue de ramener la dette publique sur une trajectoire descendante et de prévenir les risques d'éviction de l'investissement privé, des dépenses publiques plus productives et d'une réduction de la charge fiscale favorable à la croissance, la France doit mettre pleinement en œuvre

l'ajustement budgétaire prévu puis, par la suite, mener une politique budgétaire prudente, de préférence dans le volet des dépenses.

RÉFÉRENCES:

Cancé R. (2009), "L'appareil exportateur français: une réalité plurielle", Trésor-Eco, Direction générale du Trésor et de la Politique Economique, Paris

Ceci-Renaud N. and P.-A. Chevalier (2010), "L'impact des seuils de 10,20 et 50 salariés sur la taille des entreprises françaises", Economie et Statistiques, INSEE, Paris

Cheptea, A., L. Fontagné and S. Zignago (2008), "Performances à l'exportation de l'UE et de ses États membres", in L. Fontagné and G. Gaulier, Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne, Conseil d'analyse économique.

Cochard M. (2008), "Le commerce extérieur français à la dérive", Revue de l'OFCE, OFCE, Paris

COE-Rexecode (2007), "La compétitivité française en 2007", Document de travail, No. 3, December.

COE-Rexecode (2011), "Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne", Coe-Rexecode, Paris

Crozet M., I. Méjean and S. Zignago (2010), "Plus grandes, plus fortes, plus loin... Les performances des firmes exportatrices françaises", Document de Travail, Banque de France, Paris

Erkel-Rousse, H and M. Sylvander (2008), "Externalisation à l'étranger et performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne", in L. Fontagné and G. Gaulier, Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne, Conseil d'analyse économique.

European Commission (2010), Product Market Review 2010-11, European Economy, European Commission, Brussels

European Commission (2011), Innovation Union Competitiveness report 2011, European Commission, Brussels

European Commission (2012), Innovation union Scoreboard 2011, European Commission, Brussels

Fontagné L. et Gaulier G. (2008), « Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne », Rapport du Conseil d'analyse économique N°81

Fontagné L., G. Gaulier and S. Zignago (2008), "North-South competition in quality", Economic Policy, CEPR, London.

Kierzenkowski, R. (2009), "the Challenge of Restoring French competitiveness", OECD Economics Department Working Papers, OECD, Paris

Martin J. and I. Méjean (2011), "Low-Wage Countries' Competition, Reallocation Across firms and the Quality content of Exports", CEPR Discussion Papers, CEPR, London

OECD (2009), Economic Survey: France 2009, OECD publishing, Paris.

Usciati, B. (2008), "D'où vient la dégradation du solde commercial français hors énergie ? Une analyse par types de produits", Bulletin de la Banque de France, No. 173, May-June.

Villetelle J-P and D. Nivat (2006), "Les mauvaises performances du commerce extérieur français sont-elles liées à un problème de demande?", Bulletin de la Banque de France, Banque de France, Paris